

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de l'ESSONNE

**VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Arrondissement  
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 30

absents excusés représentés : 8

absent : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015**

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Eric MEHLHORN, Maire,

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Eric MEHLHORN, Mme Nadège ACHTERGAELE, M. Jacques PATAUT, Mme Anne-Marie GERARD, M. Daniel GUETTO, Mme Réjane MALGUY, M. Daniel JAUGEAS, M. Sébastien BENETEAU, Mme Joëlle EUGENE, M. Bernard BLANCHAUD, M. Christophe GUILPAIN, M. Mathieu FLOWER, Mme Marie-France BELLIARD, Mme Véronique LABBE, M. Jean-Charles HENRY, Mme Sylvie LAIGNEAU, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Nathalie CAILLEAU, Mme Guilène DESIREE, Mme Claude FERREIRA, M. Nicolas FROGER, M. Romain PICON, M. Jacques SENICOURT, Mme Michèle PLOTTU-GROSSAIN, M. Jean-Marc DEFREMONT, Mme Lydia BERNET, Mme Eva SAS, M. Gérard MONTRELAY, Mme Laurence SPICHER-BERNIER, Mme Audrey GUIBERT.

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Mme Marie-Lucie CHOISNARD (pouvoir donné à M. Mehlhorn)  
Mme Laurence PINON-CHEVALLIER (pouvoir donné à M. Henry)  
M. Franck BOUZIN (pouvoir donné à M. Guetto)  
Mme Sandrine VIEZZI (pouvoir donné à Mme Ferreira)  
M. Cyrille GEORGES (pouvoir donné à Mme Gerard)  
M. Pierre GUYARD (pouvoir donné à Mme Bernet)  
M. David FABRE (pouvoir donné à M. Montrelay)  
Mme Alice MATHY (pouvoir donné à Mme Audrey Guibert)

**ABSENT**

M. Alexis TEILLET

Secrétaire de séance :

**N° 29/221**

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

N° 29/221

F URB

DU 23/09/2015

ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.123-1, suivants et articles R.123-1 et suivants et L.300-2,

VU la délibération du Conseil municipal du 19 avril 2011, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de concertation,

VU le porter à connaissance de l'Etat fourni en continu tout au long de la procédure,

VU le débat au sein du Conseil municipal du 27 février 2013 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme et l'ensemble de ces composantes,

VU l'avis de la commission Urbanisme, Travaux et du Cadre de vie du 11 septembre 2015,

CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis aux Personnes Publiques Associées et aux Personnes Publiques Consultées,

ENTENDU l'exposé du rapporteur Madame Achtergaele, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme, aux Travaux et au Cadre de vie,

APRES en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**Abstention : Mme Guibert, Mme Mathy par mandat**

CONFIRME que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée selon les modalités fixées par la délibération du 19 avril 2011. En complément a eu lieu une réunion publique le 20 mai 2015.

TIRE le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté et annexé à la présente.

ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les membres présents.



**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Eric MEHLHORN

Maire,

Vice-président du Conseil Départemental  
1<sup>er</sup> Vice-président des Portes de l'Essonne